

REGLEMENT DU JEU CONCOURS LA DICTÉE DU BIEN-ÊTRE 2025

Jeu concours organisé par l'association R'EVEIL.

En vous inscrivant et en participant à la Dictée du bien-être,
vous acceptez expressément et sans réserve le présent règlement dans son intégralité.

Article 1 : Jeu concours - introduction

- Ce jeu concours a pour but :
 - de promouvoir la maîtrise de la langue française sous la forme d'une dictée en y associant les notions de bien-être et développement personnel chères à l'association.
 - de faire appel : à sa mémoire, à son bon sens, à ses connaissances.
- La dictée est un excellent moyen pour améliorer son français. Elle permet de travailler à la fois le vocabulaire, la grammaire française et d'étudier des tournures de phrases complexes.

- Ce jeu concours est un divertissement dans lequel chacun vient, non pour rivaliser avec les autres, mais pour tester ses propres connaissances, même si un classement est effectué à l'issue de l'épreuve.

- Chacun est là, avant tout, pour se faire plaisir !

Article 2 : Conditions de participation

- La dictée est ouverte à tous dans la limite des places offertes dans la salle où se déroulera l'épreuve.

- Les participants rendront leur copie et une notation sera effectuée selon les règles données à l'article 5.

- Les concurrents participeront pour une des trois catégories suivantes :

- Enfants : jusqu'à 11 ans inclus
- Adolescents : de 12 ans à 17 ans inclus
- Adultes : à partir de 18 ans

- Du fait de leur participation à la Dictée du bien-être, les participants s'engagent à se soumettre sans réserve au présent règlement et se conformer aux règles édictées.

Article 3 : Modalités d'inscription et communication

- Les inscriptions au jeu concours de « la Dictée du bien-être » s'effectueront en utilisant et en suivant les indications du formulaire d'inscription.

- Le règlement de ce jeu concours sera consultable sur le site internet de l'association ainsi que via sa page de l'annuaire des associations de la commune de Plougoulm.

- L'inscription est payante :
 - Enfants : 2€ / participant
 - Adolescents et Adultes : 5€ / participant.

- Chaque participant se verra attribuer une copie et un numéro d'identifiant à son entrée dans la salle. Le numéro d'identifiant sera à reporter sur chaque page en haut à gauche de la copie en lieu et place des noms et prénoms.

- L'association R'EVEIL informera par différents supports de communication sur le jour et l'heure pour le jeu concours « la Dictée du bien-être ».

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

- L'épreuve se déroulera dans une salle.
 - Tous les participants devront être arrivés au plus tard 20 min avant l'heure de début de la dictée.
 - Le matériel suivant sera remis à chaque participant : un numéro d'identifiant, un stylo bleu pour écrire la dictée, un stylo rouge pour la correction et des feuilles de copie.
 - Leur nom ne devra jamais apparaître sur leur copie : les participants devront noter le n° d'identifiant qui leur a été remis.

- Après l'installation des participants et le rappel des règles du concours, le lecteur décidera du commencement de la lecture de la dictée. Elle fera l'objet d'une première lecture rapide puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées.

- Il y aura une seule relecture par catégorie suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes au cours duquel il n'est répondu à aucune question. La fin du temps imparti est annoncée par le lecteur pour chaque catégorie et les participants devront remettre leur copie et le crayon bleu.

- Les participants devront également être présents lors de l'annonce des résultats qui interviendra dans le prolongement de l'épreuve après la correction des copies et le classement des concurrents.

- Aucun document ni matériel informatique ou électronique quelconque ne sera autorisé (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone, smartphone...).

- Seules les feuilles fournies par l'association R'EVEIL pourront être utilisées comme brouillons. Les copies-dictées doivent être parfaitement lisibles. Pour corriger un mot chaque participant doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

- Des personnes désignées surveilleront les participants durant toute l'épreuve. Si elles constatent une fraude ou une tentative de collaboration entre concurrents, elles le signaleront aussitôt aux organisateurs qui prendront le cas échéant les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

- Les acronymes et noms propres peuvent être écrits au tableau ou épelés, à la demande de l'un des participants.

Article 5 : Correction et notation

- Les copies remises aux organisateurs seront distribuées de manière aléatoire pour la correction : le texte sera alors distribué aux participants pour qu'ils corrigent la copie qui leur a été donnée. Une fois cette copie anonyme corrigée, elle est remise aux organisateurs afin qu'ils puissent déterminer le gagnant pour chaque catégorie.

- La correction de la dictée porte sur l'orthographe des mots et leur graphie exacte compte tenu et un point sera décompté pour les :
 - mots ou signes (tréma, traits d'union et cédilles) □ en moins, en trop, ambigu, illisible
 - accents □ en moins, en trop, ambigu, illisible
 - faute de grammaire ou de conjugaison
 - majuscules □ en moins, en trop, ambigu, illisible ; Les majuscules avec ou sans accent sont acceptées.

- Concernant la notation, chaque erreur sera sanctionnée d'un point en moins, mais un seul point en moins sera décompté s'il y a plusieurs fautes dans le même mot et pour les mots composés. De même, un seul point sera décompté pour une même faute répétée pour le même mot dans l'ensemble du texte à condition qu'il soit toujours orthographié de la même façon.

- La ponctuation est précisée et ne donne donc pas lieu à correction.

- Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant en entrée dans les dictionnaires retenus en référence, à savoir via le site Internet Larousse.

Article 6 : Classement et annonce des résultats

- Les personnes inscrites concourent chacune à un classement par catégorie. Dans chacune des catégories, le participant qui a fait le moins de fautes est déclaré vainqueur.

- Le soin de la copie sera pris en compte afin de départager les éventuels participants ex aequo. En cas d'égalité, un tournoi de mots à épeler sera proposé afin de départager les gagnants.

- Les résultats du jeu concours sont annoncés à l'issue de la correction sur le lieu de l'épreuve aux candidats présents. Les premiers de chaque catégorie recevront leur prix avec indication des notes attribuées. Aucune contestation ou réclamation ne pourra plus intervenir après la proclamation officielle des résultats par l'association. Les noms des lauréats seront annoncés le jour même, lors de la cérémonie de remise des prix. Les prix ne pourront en aucun cas être échangés contre toute autre prix ou contre leur valeur financière, ou tout autre bien ou service.

- Chaque copie pourra être récupérée après la remise des prix. Un corrigé de la dictée et le classement des meilleurs candidats seront disponibles après l'événement sur le site internet de l'association.
 - L'organisateur sera souverain et ses décisions seront sans appel, pour :
 - contrôler les épreuves de la dictée,
 - trancher tout cas litigieux,
 - pour supprimer, modifier ou maintenir une épreuve, exclure ou rattraper un candidat si des circonstances exceptionnelles l'imposent,
 - proclamer la liste des lauréats.
 - Ses décisions s'étendent aussi au domaine linguistique, pour résoudre toute question, tout cas exceptionnel.

Article 7 : Responsabilité de l'association organisatrice

- En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

- Du seul fait de leur participation à la dictée, les participants autorisent expressément (à l'exception des mineurs pour lesquels la signature des parents devra apparaître sur le formulaire d'inscription faisant office d'autorisation parentale) l'association à utiliser sur tous les supports de communication et pour une durée illimitée les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite, les participants renoncent à tous droits et indemnités à ce titre en s'inscrivant.

Article 8 : Assurances

- Toute personne participant à la présente dictée est couverte par sa propre assurance
- « Responsabilité civile ». Les participants sont responsables de leurs propres affaires et l'association ne pourra être tenue responsable de tout vol ou disparition. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, épidémies...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au concours et/ou aux gagnants du bénéfice de leur prix.

BULLETIN D'INSCRIPTION N°

Nom : _____

Prénom : _____

Catégorie : ☐ Jusqu'à 11 ans ☐ de 12 à 17 ans ☐ + de 18 ans

Adresse mail : _____

Numéro de téléphone : _____

En signant ce bulletin d'inscription pour le jeu concours *la Dictée du bien-être 2025*, vous acceptez expressément et sans réserve le présent règlement dans son intégralité. La signature des parents est obligatoire pour les mineurs.

fait à : _____ le: / / 2025

Signature :

Bulletin d'inscription et règlement à envoyer avant le 19 octobre 2025 à :

Association R'EVEIL
Mairie de Plougoulm
156 rue de la Mairie
29250 PLOUGOULM